

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES**

61 route du Stade – 74330 SILLINGY – Tél : 04/50/77/15/34 -technique@ccfu.fr

**DEMANDE D'ABONNEMENT  
COMPTEUR D'EAU**

**CONCERNE LE LOCATAIRE**

NOM : .....  
PRENOM : .....  
ADRESSE : .....  
CODE POSTAL – VILLE : .....  
NUMERO DE TELEPHONE : .....  
Adresse email :

**Date remise clés :**

**N° Logement :**

**CONCERNE LE PROPRIETAIRE**

NOM : .....  
PRENOM : .....  
ADRESSE : .....  
CODE POSTAL – VILLE : .....  
NUMERO DE TELEPHONE : .....  
Adresse email :

APPARTEMENT GERE PAR UNE AGENCE :  OUI  NON

SI OUI : NOM ET ADRESSE : .....

**REMARQUE : Le compteur d'eau est posé après acquittement des frais de raccordement de  
branchement eau fixée à : 144,00 Euros TTC. Le règlement se fait par virement.**

Réglé le : .....

Le compteur est la propriété de la Communauté de Communes FIER ET USSES et il fait l'objet d'un forfait de location mensuel dont le montant est défini chaque année par délibération du Conseil Communautaire.

L'abonné est responsable de sa consommation d'eau et doit, par conséquent, vérifier tout problème de fuite et le fonctionnement de son compteur d'eau. Toute fuite d'eau doit être réparée immédiatement. De plus, il vous appartient d'en informer nos services.

L'abonné s'engage à payer sa consommation d'eau à la Communauté de Communes Fier et Usses ainsi que sa location de compteur.

**Le propriétaire ou son représentant et le locataire sont tenus de déclarer aux services de l'eau les mutations de propriété et (ou) les changements de locataires qui interviennent. A défaut de cette déclaration, et au cas où l'ancien abonné n'aurait pas effectué la résiliation, le contrat reste actif et les factures seront dues.**

Fait à..... Le.....  
(signature du demandeur)

Sillingy, le  
Le Président, H. CARELLI  
Par délégation

**Réservé à la CCFU**

**COMPTEUR N° : ..... – Posé le : .....**